## CANADA

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

**VILLE DE GRACEFIELD**

**LE 23 AOÛT 2010**

Séance extraordinaire des membres du conseil convoquée conformément à l’article 323 de la Loi sur les cités et villes et tenue au Centre récréatif et communautaire sous la présidence de monsieur Réal Rochon, maire à 20 h 00.

**PRÉSENCES :**

Daniel-Luc Tremblay, Eric Ethier, Jocelyne Johnson, Michael Gainsford, Bernard Caron et Claude Blais.

Était aussi présent le directeur général / greffier M. Jean-Marie Gauthier. Aucun contribuable n’a assisté à la séance extraordinaire.

La séance est ouverte, il est présentement 20 h 00.

**2010-08-349 ÉTUDE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay,

appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

Que l’ordre du jour soit adopté tel que proposé :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Projet chemin Lac-Heney
4. Dépotoir chemin Labelle et Lac-Guilmette
5. Réparation bâtisse Northfield
6. Suspension de l’employé # 32-19
7. Test de sol (1, rue St-Joseph)
8. Période de questions
9. Fermeture de l’assemblée

Le maire Réal Rochon, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de cette résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2010-08-350 RÉPARATION DU CHEMIN DU LAC-HENEY**

**ATTENDU QU’** une partie du chemin du Lac-Heney a grandement besoin de réparation sur une distance de plus ou moins 0,6 Km ;

**ATTENDU QU’** un estimé des coûts a été établi par M. Robert Labelle et Jean-Marie Gauthier lors de leur visite du 10 août dernier qui s’établissent comme suit :

* Enlèvement de l’asphalte existant, excavation et remplissage,
* Location d’une pelle mécanique 80 h à 98.00$ = 7 840.00$
* 4500 tonnes 0-3/4 à 7.50 $ la tonne = 33 750.00$
* 4 ponceaux de 20 pieds à 365.00 $ = 1 460.00$
* 6 rouleaux de membranes à 700.00 $ = 4 200.00$
* Total estimé taxes incluses = 53 513.00$

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

 D’autoriser les travaux énumérés et que cette dépense soit imputée au surplus accumulé non affecté.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

 **Adoptée à l’unanimité.**

**2010-08-351 MISE AUX NORMES DES DÉPOTOIRS**

**ATTENDU QU’** une inspection des anciens dépôts en tranchés du chemin du Lac-Guilmette et Labelle à été effectuée par M. Mathieu McCann du MDDEP ;

**ATTENDU QUE** cet inspecteur a décelé les anomalies suivantes et qu’il nous ordonne de les rectifier ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

 D’autoriser les travaux suivants :

* Installation de panneaux 4 X 4 pieds indiquant l’interdiction de déposer des matières résiduelles ;
* Nivelage des deux sites dont le nombre d’heures estimées est de 24 heures à raison de 100.00 $ l’heure avec un bélier mécanique propriété de Monsieur Serge Rice ;
* Le tout pour un montant estimé à plus ou moins 3 000.00$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

 **Adoptée à l’unanimité.**

**2010-08-352 RÉPARATION BÂTISSE NORTHFIELD**

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier,

appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

 D’accepter de faire des réparations au montant de 666.21$ pour une bâtisse au parc municipal dans le secteur Northfield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

 **Adoptée à l’unanimité.**

**2010-08-353 SUSPENSION DE L’EMPLOYÉ # 32-19**

**ATTENDU** les incidents survenus le 11 août 2010, sur le chemin Calumet avec l’employé 32-19;

**ATENDU QU’** un rapport manuscrit détaillé a été déposé et signé par les deux témoins, soit : M. Réal Rochon et Robert Labelle;

**ATTENDU QUE** le rapport fait mention que l’employé 32-19 a affirmé des propos malicieux envers les conseillers de la ville de Gracefield;

**ATTENDU QUE** l’employé a déjà à son dossier quelques avertissements concernant son langage ou son insubordination;

**ATTENDU QU’** un employé ne peut employer des termes inappropriés et irrespectueux envers son employeur;

**EN CONSÉQUENCE**  il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

 Qu’une suspension de trois jours consécutifs sans solde soit imposée à l’employé 32-19, le tout, en respectant la gradation des sanctions imposées à ce jour à cet employé.

 Il est de plus résolu que les dates de suspension sont les suivantes : 24, 25 et 26 août 2010.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

 **Adoptée à l’unanimité.**

**2010-08-354 ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE, AU 1, RUE ST-JOSEPH**

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron,

appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

 De donner le mandat à la firme Cima+ afin d’effectuer une évaluation environnementale de site Phase 1 à la propriété du 1, rue St-Joseph afin de vérifier s’il y a une contamination potentielle des sols de la propriété à l’étude pour un montant de 1 950 $ plus les taxes applicables.

 Il est de plus résolu que les services suivants ne sont pas inclus dans l’offre, notamment : le prélèvement et l’analyse d’échantillons du sol (EES Phase 2), les relevés d’arpentage et la mise en plan du projet et des aménagements.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

 **Adoptée à l’unanimité.**

**2010-08-355 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le maire Réal Rochon

et résolu,

 De lever la séance, il est présentement 20 h 20.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée unanimement.**

Le maire Le directeur général / greffier

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réal Rochon Jean-Marie Gauthier

**Approbation du procès-verbal :**

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n’ayant pas avisé le directeur général / greffier de mon refus de les approuver conformément à l’article 53 de la Loi sur les cités et villes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réal Rochon

Maire